

Changement de mode de collecte des déchets ménagers

Madame, Monsieur,

Après concertation avec les élus de votre commune, et afin d'améliorer les conditions de collecte et de sécurité (stationnement gênant, voirie non-adaptée au passage d'un poids-lourd, manoeuvre difficile, passage sur domaine privé), le SICTOM Nord Allier va procéder au retrait définitif des bacs de regroupement à compter du 11 février 2020 sur plusieurs secteurs indiqués au verso de cette page.



À compter du 19 février 2020,

vous déposerez vos sacs ou bacs destinés aux ordures ménagères
devant chez vous ou en bout de chemin pour certains secteurs.
[liste au verso]

Jour de collecte : Mercredi

**1^{ère} collecte :
mercredi 19 février 2020**



**Pour rappel, vos sacs ou bacs doivent être sortis, sur le domaine public,
la veille du jour de collecte après 19h ou le jour de la collecte avant 6h.**



Pour plus de renseignements :

- ➔ contactez le « service collectes » du SICTOM Nord Allier
- ➔ consultez www.sictomnordallier.fr
- ➔ contactez votre mairie

Certains de votre bonne volonté, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au tri.

SECTEURS CONCERNÉS

PAR LE PORTE-À-PORTE : SACS/BACS À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS

Place de l'Église
Rue du Cropichot
Rue Proscrit Billard
Rue de l'Égalité
Rue de la Liberté
Rue des Acacias
Rue des Gaillards

Rue Conventionnel Beauchamp
Rue du Moulin à Vent (+ lotissement)
Rue du Stade
Beaulieu (+ lotissement)
Cury
La Bousseille
La Voulte

Le Pavillon
Les Mazeliers (+ pavillon)
Les Quatre Vents
Lafont
Rézole

CE QUE JE METS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ les produits d'hygiène (couche culottes, mouchoirs...),
- ✓ les restes alimentaires non compostables (os, restes de viande, de poisson...),
- ✓ les restes alimentaires compostables, sachant qu'ils sont de préférence à déposer dans un composteur,
- ✓ les papiers souillés (essuie-tout...)

CE QUE JE NE METS PAS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ les déchets de soins (seringues...),
- ✓ les déchets toxiques (piles, huiles, solvants, peinture, produits phytosanitaires...), et susceptibles de s'enflammer
- ✓ les déchets verts (résidus de tonte, feuilles, branchages...),
- ✓ les emballages et papiers valorisables,